

S.E.R.P.N – 27370 LE THUIT DE L'OISON

202505011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mil vingt-cinq le 27 mai à 17h30, les membres du Bureau, légalement convoqués, se sont réunis en salle de réunion du siège social au Thuit de l'Oison, sous la présidence de Mr Dominique MEDAERTS.

Nombre de membres :

En exercice : 16

Présents : 9

Votants : 9

Etaient présents :

Mr. Dominique MEDAERTS

Mr. Gérard PLESSIS

Mr. Jean-Louis LOIR

Mr. Joël DEWULF

Mr. Bertrand PECOT

Mr. Hugues BOURGAULT

Mr. Yann LOLLIER

Mme Laurance BUSSIÈRE

Mr. Joël TEMPERTON

Absents excusés :

Mr. Fabien ARTAUD

Mme Marie-Hélène METTAIS

Mr. Jean-Baptiste VOISIN

Mr. Claude GENCE

Absents:

Mme Maria DUFROY

Mr. Vincent MOENS

Mr. Jean-François LEFEBVRE

Secrétaire de séance : Mr. Hugues BOURGAULT

Objet : Suivi dynamique de l'azote sur des parcelles avec mise en place de leviers

Dans le cadre de son axe 1 de la stratégie protection de la ressource 2020-2026 « Améliorer la connaissance pour mieux agir demain », le SERPN réalise des études, des suivis des observatoires de pratiques, de parcelles ou encore des analyses (eau et sol).

Depuis la campagne 2024-2025, un suivi dynamique de l'azote est réalisé sur le Bassin d'Alimentation de Captage de la Neuville du Bosc : ce suivi permet de réaliser une chronique de l'azote dans le sol pendant l'automne-hiver de chaque campagne. Ce suivi est réalisé grâce à des prélèvements de sol toutes les 3 semaines entre le mois d'août et le mois de février suivant.

Sur ce BAC, le suivi dynamique est réservé à deux successions de cultures sur lesquelles la mise en place d'un levier est nécessaire pour atteindre les objectifs du programme d'actions du BAC : la succession après colza, avec un objectif à 45 UN ; et la succession avant cultures de printemps avec un objectif à 42 UN. Ce suivi permet donc d'observer et documenter les effets des différents leviers mis en place par les agriculteurs du BAC. Chaque année, l'objectif est de réaliser un minimum de 12 parcelles et donc d'encourager les exploitants à mettre en place des pratiques pour observer leurs effets sur l'azote.

À la suite de phases de terrain sur les BAC des Varras-Moulineaux et du Tremblay Omonville, des pratiques ont été observées et pourraient constituer des leviers pour réduire l'azote dans le sol avant les pluies hivernales : par exemple, l'observation de repousses de colza très tardives sur le BAC des Varras-Moulineaux. Au contraire de la démarche sur le BAC de la Neuville du Bosc (en début de démarche BAC, puisque prioritaire depuis 2020 seulement) où le suivi dynamique doit encourager la mise en place de leviers, il est proposé de réaliser des suivis dynamiques de leviers sur les autres BAC, où certaines pratiques sont déjà en place.

Le projet est donc de réaliser jusqu'à 10 parcelles supplémentaires, en fonction des pratiques observées sur les BAC, soit un total sur 9 semaines maximum de suivi de 180 reliquats.

Le budget total du projet ne dépassera pas 16 000 € HT par campagne.

La demande de subvention portera sur les 3 prochaines campagnes, soit jusqu'à la fin du marché de prélèvements de reliquats (soit un budget sur 3 années à 48 000€ maximum).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le bureau syndical :

- **APPROUVE le projet,**
- **ACCEPTE d'engager les sommes prévues au budget 2025 pour la réalisation de ces animations,**
- **AUTORISE M. le Président à signer tout document administratif, financier et demandes de subventions relatives à ces dossiers.**

**Ainsi délibéré le jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE PRÉSIDENT,**

